CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No: R-4235-2023

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

et

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

et

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

Intervenants

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE LOUIS GERMAIN (art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'Énergie)

Je, soussigné, Louis Germain, ayant mes bureaux au 175, rue Lavigerie, #200, Ville, district judiciaire et province de Québec, GIV 4P1, affirme solennellement ce qui suit :

- Je suis le Directeur Énergie, environnement du Conseil de l'industrie forestière du Québec et j'agis comme analyste interne en énergie dans le cadre du présent dossier;
- J'ai participé à l'analyse de la preuve, ainsi qu'à la rédaction du mémoire C-AQCIE-CIFQ-0012 et du mémoire amendé C-AQCIE-CIFQ-0014 tel que corrigé par la réponse C-AQCIE-CIFQ-0018 à la DDR #1 de la Régie;
- J'atteste que les faits allégués dans ces pièces sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques et je les adopte pour valoir comme mon témoignage écrit dans le présent dossier.

Et j'ai signé:

Louis Germain

ISABELLE MARTIN

Affirmé solennellement devant moi par visioconférence, ce décembre 2023

Isabelle Martin

Commissaire à l'assermentation

Tous les districts judiciaires du Québec